

La Chapelle Saint Mesmin,  
Le 31 décembre 2019



## **Assemblée Générale Mixte du 22 janvier 2019**

### **Modalités de mise à disposition des documents préparatoires A l'Assemblée Générale**

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le :

**Mercredi 22 janvier 2019 à 10 heures**  
**Au siège social : 1 rue Montaigne - 45380 La Chapelle Saint Mesmin**

L'avis préalable à l'Assemblée, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions, est publié au BALO du 18 décembre 2019. Cet avis est également publié sur notre site internet [www.mr-bricolage.com](http://www.mr-bricolage.com) rubrique Investisseurs – Informations Réglementées – Assemblées Générales des actionnaires.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société ([www.mr-bricolage.com/](http://www.mr-bricolage.com/)).

Les documents prévus à l'article R.225-83 du Code de Commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions applicables :

- ✚ Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité,
- ✚ Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée.

### **Contacts**

actionnaires@mrbricolage.fr

Internet : [www.mr-bricolage.fr/groupe](http://www.mr-bricolage.fr/groupe)

Société Mr.Bricolage  
Société Anonyme au capital de 33.240.816,00 €  
Siège social : 1 rue Montaigne 45380 La Chapelle Saint Mesmin  
348 033 473 RCS ORLEANS